N° 2937 — 8e Année

CINQ CENTIMES

Vendredi 26 Juin 1896

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65. rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES CONTES du Jeudi

Les cruautés de la vie

Ceci n'est pas un conte gai. C'est seulement un conte *vrai*.

* * *

Madeleine Lombart avait trois ans lorsque son père mourut.

La pauvre enfant n'était pas entrée dans la vie par la bonne porte.

Elle était fille naturelle et portait le nom de sa mère.

Le père, vaillant officier, avait trouvé la mort sur le champ de bataille de Wissembourg. Il était tombé en soldat, victime des grands héroïsmes qu'impose parfois le devoir et avant que s'exhala de ses lèvres, le dernier souffle, il avait murmuré dans l'angoisse des départs éternels, le nom de son enfant et celui de la mère.

Sa liaison avec cette dernière avait été la conséquence d'un amour réciproque, assez grand pour franchir les limites étroites des préjugés sociaux, mais insuffisant pour briser les barrières qu'opposent les règlements militaires à une union légitime entre un officier et la femme de son choix, si la fiancée n'apporte pas à son époux une dot dont le chiffre minimum est fixé.

Ces deux cœurs, éperdus d'être séparés par une sacoche d'or, s'étaient trouvés rapprochés par la force de ce sentiment dont on connait le nom et qui souvent nargue les lois et les convenances.

Un enfant était né de cette union.

L'officier avait pensé qu'un jour, il lui serait possible de légitimer ce fruit d'un amour sincère et profond. La mère l'espérait aussi. La mort ne le voulut pas.

La veuve réagit contre son désespoir en regardant le berceau de sa fille. Elle comprit qu'elle avait charge d'âme et que la lutte pour la vie s'imposait, implacable et féroce.

Elle lutta. Elle accepta toutes les besognes et subit toutes les humiliations. Elle connut toutes les douleurs et but à tous les calices.

Elle voulait élever sa fille, dignement, honnêtement et éloigner d'elle les difficultés de la vie, en lui donnant une instruction lui permettant d'être un jour à même d'occuper la situation modeste mais honorable d'institutrice.

Dans le milieu d'un niveau intellectuel peu élevé où elle gravitait, cette mère eut à subir bien des fois, les sarcasmes et les quolibets des imbéciles. Elle ne se découragea pas et tout à sa mission, continua son œuvre, trouvant dans l'accomplissement souvent pénible, mais toutefois réconfortant de son devoir, les consolations de sa conscience.

Les années se passèrent ; l'enfant grandit en donnant à sa mère toutes les satisfactions que cette dernière pouvait espérer de ses sacrifices. Un coin d'horizon bleu se montrait enfin. La jeune fille était sur le point de subir les examens lui donnant ce modeste brevet d'institutrice qui est, en réalité, dans la vie, une arme défensive.

Et la mère, fière de son œuvre, oubliait déjà dans la vision prochaine de l'avenir s'ouvrant devant son enfant, les angoisses du passé et les amertumes du présent, lorsque brusquement la hideuse faucheuse qui frappe au hasard, l'envoya rejoindre au fond du cimetière, l'officier — son époux devant Dieu sinon devant les hommes — qui depuis quatorze ans, dormait là son dernier sommeil.

Et Madeleine Lombart resta seule dans la vie.

* * *

Quand une jeune fille de dix-sept ans se trouve abandonnée à elle-même, sans fortune, sans direction, sans conseils, sans appui, n'ayant rien à attendre de personne, ne devant demander qu'à ses propres forces les ressources nécessaires à son existence, le problème de la vie se dresse devant elle, avec des allures angoissantes.

Madeleine en eut l'impression le lendemain de la mort de sa mère.

Les modestes ressources de la maison, alimentées quotidiennement par le travail de la morte, avaient disparu avec elle.

La jeune fille n'était pas encore munie du brevet d'institutrice lui permettant de solliciter une place quelconque soit comme préceptrice dans une famille honorable, soit comme adjointe dans une école. Il lui fallait trouver une situation provisoire permettant l'attente, car elle ne pouvait espérer terminer ses études qu'en gagnant son pain dans un emploi quelconque.

Elle chercha.

Sachant tout ce qu'on enseigne à une jeune fille dont on a soigné l'éducation, elle ignorait à peu près tout ce qu'il faut savoir pour occuper une place assurant à sa titulaire une indépendance relative.

Madeleine tenta de se placer comme demoiselle de magasin. Ne pouvant produire aucune référence affirmant ses aptitudes commerciales, on lui proposa de l'accepter à 30 fr. par mois, juste le loyer du pauvre logement qu'elle occupait avec sa mère, logement que la religion du souvenir lui avait fait conserver.

Elle dût refuser, en présence de l'insuffisance du salaire offert.

Elle savait un peu de couture. Les couturières à qui Madeleine s'adressa consentirent à lui allouer un franc par jour pour dix heures de travail ; et il fallait en déduire les dimanches, les ateliers chômant ce jour-là.

Ces diverses tentatives coûtèrent à la jeune fille un mois de démarches.

Elle ne se découragea pas et dans sa naïveté d'enfant ignorant tout de la vie, elle se persuada que forcément, en cherchant avec ardeur, elle trouverait enfin, l'emploi lui assurant le pain quotidien.

Un second mois se passa de la sorte, mais plus décevant encore que le précédent, car Madeleine était jolie et on sut plusieurs fois brutalement le lui dire, ce qui lui mit au cœur des dégoûts et des révoltes qu'elle avait jusqu'alors ignorés.

Pendant ce temps là, les modestes ressources de la pauvre fille s'en allaient.

Elle en était à vendre ses meubles les uns après les autres et chacun de ces sacrifices lui coûtait une journée de larmes et ajoutait à ses angoisses.

Vers le milieu du troisième mois, elle eut un *matin l'impression terrible* qu'elle se heurtait à des impossibilités et que la jeune fille de dix-sept ans, sans fortune, sans l'apprentissage préalablement d'un métier, sans appui, sans protection, ne trouve qu'un moyen de ne pas mourir de faim, dans notre belle société où tout le monde parle de philanthropie : c'est de franchir la porte de la honte.

Devant ce seuil, elle recula éperdue, se jurant a elle-même que jamais elle n'en arriverait-là.

Et pourtant, ce seuil redoutable, après cinq mois de lutte, de désespoir, de navrance ininterrompue, elle le franchit, pour obéir aux sommations de la faim, cette hideuse proxenète qui broye les volontés et brise sous sa main osseuse, toutes les honnêtetés et toutes les vertus.

* * *

Comment Madeleine devint la maîtresse de M. de Lusset, nous ne le dirons pas, cette page appartenant à l'histoire des grandes misères. Toutefois, la chute de Madeleine fut en même temps son salut.

Son séducteur se trouva, par hasard, être un honnête homme.

Surpris de sa nouvelle conquête, de sa droiture de caractère, de ses désespoirs fréquents, il voulut connaître son histoire. Elle la lui raconta.

Et M. de Lusset se prit à aimer celle qu'il avait rencontrée un soir où il faisait la fête, adossée trébuchante à un mur, ayant l'inconscience et la faiblesse produites par trois jours de jeûne..

Il fit même mieux que de l'aimer. Il l'épousa après un an de liaison, ce qui fit rire les gens de son cercle et hausser les épaules aux bons bourgeois de son quartier, gens à l'abdomen suffisant, crevant de pléthore, ayant pignon sur rue et plus de préjugés encore que d'écus.

On ne comprit pas la générosité de M. de Lusset qui après avoir séduit une honnête fille, commettait la sottise de l'épouser. Cette façon de faire se trouve, en effet, en dehors des habitudes reçues, nos mœurs ne comportant point de pareille élévation de pensée.

* * *

Et voilà comment M. de Lusset se trouve depuis plusieurs années, être le mari de la plus honnête femme du monde et comment aussi, des dames mariées, à la vertu chancelante, affectent, entre elles, de qualifier de « créature » la pauvre petite Madeleine Lombart.

Quelle comédie que la vie !

Quelle chose navrante que les dessous de cette société marâtre qui contraint les orphelines de dix-sept ans sans fortune et sans protection, à *mourir de faim ou à sortir du droit chemin*, ce qui permet à des pimbèches qui ne les valent pas, de les lapider de leurs injures et de les flageller de leur mépris.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LA LOI

sur les Sociétés coopératives

Le Parlement éprouve les difficultés les plus grandes à voter une loi sur les Sociétés coopératives de production de crédit et de consommation ainsi que sur les contrats de participation aux bénéfices. Les vissicitudes de ce projet de loi ont déjà rempli les colonnes de l'*Officiel* sans compter les nombreuses discussions de commissions. Un texte a été, en effet, voté, il y a déjà de nombreux mois, par la Chambre des députés puis adopté avec modifications par le Sénat.

Renvoyé à la Chambre, il y a été encore modifié puis a reparu au Sénat qui l'a de nouveau expédié à la Chambre. Une troisième fois celle-ci a opéré des changements qui ont nécessité le retour au Luxembourg. Nos pères conscrits, dans la séance du 13 mars dernier, ont absolument démoli la loi en adoptant une disposition d'après laquelle les « sociétés coopératives, comme tous les commerçants et sociétés commerciales, seront soumises à tous impôts et droits fiscaux sans exception.» La première conséquence de cette disposition était l'établissement d'une patente, une lourde charge s'ajoutait à celles que les sociétés subissent déjà.

M. Lourties, rapporteur de la loi, comprit qu'il ne restait plus rien des intentions des premiers auteurs de la proposition et il donna sa démission. Le président du Sénat remit la suite de la discussion à une séance ultérieure et depuis le silence s'est fait sur cette question. A peine si la commission sénatoriale s'est réunie une fois sans prendre de décision importante à ce qu'il paraît, puisque elle n'a pas depuis donné signe de vie.

Quand et comment le débat sera-t-il repris ? On l'ignore. Il existe même un courant pour que l'on conserve la législation actuelle, malgré l'avis de M. Doumer qui prétend que l'insuffisance de cette législation a fait avorter nombre de sociétés. Il est évident cependant qu'il en est d'autres qui prospèrent et qui préfèrent qu'on en reste au statu quo si une nouvelle loi ne doit pas améliorer leur situation.

T. H,

UNE MESURE ÉNERGIQUE

Une procession empêchée par la troupe

Malgré la défense de la municipalité, l'évêque de Tulle avait annoncé que la procession sortirait quand même.

Sur l'ordre du maire, des mesures militaires avaient été prises et dix gendarmes à cheval et une compagnie du 80e gardaient les abords de la cathédrale sous les ordres du commandant de gendarmerie et d'un chef de bataillon d'état-major venu exprès de Périgueux.

Deux autres compagnies étaient disposées dans la banlieue, sur le parcours habituel de la fête.

Après les cérémonies habituelles, à cinq heures et demie, lorsque le clergé qui portait la statue de saint Jean atteignit la limite du parvis, la gendarmerie à cheval barra le passage et le commandant arrêta le cortège.

Aussitôt, l'évêque parut en mitre et crosse en main. Il eut un court colloque avec le commandant de gendarmerie, puis il le quitta en lui serrant la main.

Rentré dans la cathédrale avec le clergé et la statue, Mr Denécheau donna lecture en chaire d'une protestation écrite.

La procession, sans clergé, a eu lieu, à huit heures et demie ; l'assistance chantait des cantiques.

LA POLITIQUE

chez la portière

Sous prétexte que M. Maxime Lecomte, au banquet de la Ligue républicaine d'Orchies, a émis le vœu que M. Emile Dubois fût choisi comme l'un des candidats sénatoriaux républicains, aux élections du mois de janvier prochain, et parce que l'un de nos collaborateurs, présent à cette réunion, a cru devoir s'associer aux témoignages de sympathie dont a été l'objet l'honorable député de Douai, la *Dépêche* se livre, depuis deux jours, aux considérations les plus invraisemblables et les plus fantastiques.

Elle a vu dans cette « fête de famille », selon sa propre expression, le commencement d'exécution d'un «plan radical » élaboré par M. Léon Bourgeois et par ces terribles francs-maçons, qui troublent continuellement le sommeil de notre confrère.

Et, à grand renfort d'imagination, la feuille cléricale nous raconte tout une longue histoire de brigands, où il est question, non plus seulement de M. Maxime Lecomte et de M. Dubois, mais encore des divers sénateurs du Nord, de M. Chas, ancien maire d'Armentières, de M. Sever, de M. le Préfet, de M. le secrétaire général de la Préfecture, etc., etc

C'est de la fantaisie poussée au degré où elle devient de la divagation.

Certes, nous voyons bien le but que poursuit la *Dépêche*. Il est suffisamment apparent ; et nous l'avons assez souvent indiqué, car il est toujours le même. Il s'agit de semer habilement des méfiances, des susceptibilités parmi les républicains,

Les cléricaux, après avoir consciencieusement travaillé pour les collectivistes, voudraient bien aujourd'hui travailler pour eux-mêmes. Et ils se préparent, dès maintenant, en vue des prochaines élections sénatoriales.

Ils ne se dissimulent point, toutefois, que leurs chances de succès sont absolument nulles, et que seules des divisions républicaines pourraient leur donner quelque espérance. Et c'est ce qui explique cette belle ardeur à tranformer une simple et cordiale « fête de famille » en nous ne savons quelle sombre et machiavélique conspiration !

Cette fois, la *Dépêche* nous paraît avoir dépassé le but qu'elle voulait atteindre.

Tous ces potins extraordinaires, imaginés par elle, tous ces ragots puérils, ramassés sans doute par un de ces « indicateurs » des journaux cléricaux, dont parlait la *Vraie France*, qui vont dans les cafés écouter les conversations privées, tout ce « roman chez la portière », assaisonné des habituelles diatribes contre M. le Préfet du Nord, auquel on fait l'honneur d'adjoindre, cette fois, M. le secrétaire général et jusqu'aux membres du Conseil de Préfecture, toutes ces inepties et toutes ces sottises ne relèvent que du ridicule.

Il n'y a plus moyen de se fâcher. On a ri : on est désarmé.

G. R.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Le mouvement préfectoral

Paris, 24 juin. — M. Poirson, directeur de la Sûreté générale *au ministère de l'intérieur*, sera compris dans le prochain mouvement administratif nécessité par la mise en disponibilité de M. Cleiftie.

M. Poirson remplacera dans la Manche M. Floret, qui ira à Marseille et M. Blanc, ancien chef de cabinet de M. Poubelle, remplacera M. Poirson àla sûreté.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR

de l'Agriculture

Paris, 24 juin. — Le Conseil supérieur de l'agriculture s'est réuni au ministère, sous la présidence de M. Jules Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture.

En ouvrant la séance, le président du Conseil a remercié les membres de l'empressnment avec lequel ils ont répondu à son appel et leus a fait connaître qu'il avait cru devoir les réunir pour soumettre à leur examen les conclusions auxquelles s'est arrêtée la commission permanente en ce qui concerne le régime des admissions temporaires des blés.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de la commission permanente, qui résume l'état de la question, le président du Conseil a donné communication d'une lettre par laquelle le président du conseil de l'Association de la meunerie française demande que le Conseil supérieur ajourne ses décisions jusqu'à la réunion du congrès de la meunerie qui doit avoir lieu dans les premiers jours de juillet.

M. Morel pense qu'avant de discuter au fond les propositions de la commission permanente, on pourrait peut-être statuer sur la demande de l'association de la meunerie française.

Le président rappelle que l'Association de la meunerie a déjà été entendue par le Conseil supérieur du commerce et ajoute qu'il est prêt à consulter sur ce point le Conseil supérieur de l'agriculture. M. Morel retire sa proposition.

Le président ouvre alors la discussion sur les propositions de la commission permanente.

M. Peytral présente plusieurs observations sur les modifications à proposer. Il demande notamment qu'il y ait corrélation entre le type adopté et la quantité de farine réexportée.

M. Millochau fait observer que l'adoption de la mesure proposée par M. Peytral irait à l'encontre des vœux de la meunerie qui cherche surtout à exporter de la farine fine.

Après un échange d'observations, le président du conseil résume la discussion et donne lecture des propositions précédemment arrêtées par la commission permanente et qui sont les suivantes :

L'apurement des acquits-à-caution pour cent kilos de blé entré *sous le régime de l'admission* temporaire se fera à raison des quantités de farine et de son à la sortie, dans les conditions ci-après :

1° Pour les farines de blé tendre au taux de 50 0/0 d'extraction, à raison de 50 kilos de farine au taux de 50 0/0 d'extraction, 17 kilos de farine au taux de 80 0/0 d'extraction ou leur équivalent en farine au taux de 50 0/0 d'extraction, 31 kilos de son.

2° Pour les farines de blé tendre au taux de 60 0/0 d'extraction, a raison de 60 kilos de farine au taux de 60 0/0 d'extraction, 10 kilos de farine au taux de 60 0/0 d'extraction ou leur équivalent en farine au taux de 60 0/0 d'extraction et 28 kilos de son.

3° Pour les semoules de blé dur au taux de 50 o/o d'extraction à raison de 50 kilos de semoule au taux de 50 o/o d'extraction, 17 kilos de semoule au taux de 80 o/o d'extraction, ou leur équivalent en semoule au taux de 50 o/o, 31 kilos de son.

4° Pour les semoules de blé dur au taux de 60 0/0 d'extraction à raison de 60 kilos de semoule au taux de 60 0/0 d'extraction 10 kilos de semoule au taux de 80 0/0 d'extraction ou leur équivalent en semoule au taux de 60 0/0 d'extraction 28 kilos de son.

2 0/0 sur la quantité de blé employé seront alloués comme déchet à la mouture.

Si les farines et les semoules au taux de 80 0/0 d'extraction ne sont pas présentées à l'exportation, le droit perçu pour *ces farines et ces semoules* laissées à la consommation sera établi sur les blés employés à les produire, savoir :

« 12 kil. 500 de blé pour 10 de farine ou de semoule à 80 0/0 d'extraction. »

Les dispositions actuellement en vigueur en ce qui concerne l'admission temporaire des blés sont maintenues.

Le type des farines au taux de 90 0/0 d'extraction est supprimé.

Les dispositions qui précèdent sont successivement mises aux voix et adoptées.

A cet égard, le président du conseil fait connaître qu'une sous-commission a été chargée d'élaborer un projet.

Il fait donner lecture des conclusions de cette sous-commission qui sont les suivantes :

Les froments étrangers destinés à la mouture, pourront être importés par tous les bureaux de douanes ouverts à l'importation des céréales. Pour la réexportation des produits de la mouture, le territoire français est divisé en cinq zones :

1re zone : De la direction de Rouen à celle de Valenciennes inclus.

2e zone : De la direction de Charleville à celle d'Epinal inclus.

3e zone : Du bureau de Belfort à la direction de Montpellier inclus.

4e zone : De la direction de Perpignan à celle de [illegible] inclus.

5e zone : De la direction de la Rochelle à celle de Saint-Malo inclus.

La réexportation des farines et des semoules pourra avoir lieu par tous les bureaux de la zone, dans laquelle l'importation des grains aura été effectuée.

Les bureaux de réexportation devront être des ports d'entrepôt réel ou des bureaux de douanes ouverts, soit au transit, soit à l'entrée des marchandises taxées à plus de 20 frans les 100 kilos. »

Le président met ses conclusions aux voix, et elles sont adoptées à l'unanimité.

Nouvelles parlementaires

A la Chambre

Commission de l'armée

La Commission de l'armée qui a entendu dans sa précédente séance le général Billot sur le projet relatif à l'organisation du haut commandement va commencer aujourd'hui l'examen de ce projet.

On s'attend à ce que la partie du projet concernant la création du nouveau grade de général soulève de vives objections.

Il est dès à présent certain d'ailleurs que la Commission *demandera de nombreuses modifications* au projet.

A la Commission du Travail

La commission du Travail a repoussé un amendement déposé par M. Balsan, tendant à fixer au dimanche le repos hebdomadaire prévu par la loi sur la réglementation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Indisposition de M. Baudry-d'Asson

M. Baudry-d'Asson, député, entrait cette après-midi à la Chambre, quand, dans la rotonde qui précède la salle des Pas-Perdus, il tomba à la renverse, pris d'une syncope, sur les dalles du marbre.

M. Baudry d'Asson s'est fait une blessure à la tête. Il a été transporté à l'infirmerie sur un brancard, où il a reçu les premiers soins.

La réforme des contributions directes

La commission du budget examine le système de centimes additionnels introduit par M. Cochery dans le projet de réforme des contributions directes.

Les processions

L'extrême-gauche a décidé, sur la question des processions, de persister à laisser l'initiative de l'interpellation à la gauche radicale, et si *elle la prend, l'extrême gauche la suivra.*

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a achevé la discussion du projet de M. Georges Cochery, relatif aux contributions directes de 1897.

Après une étude très approfondie et très détaillée, elle a terminé son œuvre en adoptant presqu'entièrement le projet du gouvernement.

La réforme se présente donc, malgré les bruits complaisamment pessimistes, dans d'excellentes conditions devant les Chambres.

Au conseil municipal de Paris

Paris, 24 juin. — Aujourd'hui à la séance du conseil municipal, le préfet de la Seine a donné lecture d'un décret annulant les délibérations du Conseil mettant 10.000 francs à la disposition du maire de Limoges pour les familles grévistes.

Aussitôt M. Lefebvre monte à la tribune :

« Depuis le ministère Rouvier-Mackau, dit-il, jamais pareil fait ne s'était renouvelé. »

Il dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Conseil proteste énergiquement contre *l'acte arbitraire* dont il est *l'objet* et dont les travailleurs nécessiteux sont les victimes.

Il signale à l'attention de tous les républicains l'attitude du ministère qui n'hésite pas à faire litière des libertés communales pour donner des gages aux ennemis de la République. »

Le préfet proteste puis on passe au vote et par 43 voix sur 53 votants l'ordre du jour est adopté.

Le Conseil vote à nouveau une somme de 10,000 francs pour les grévistes de Limoges.

L'ANNIVERSAIRE

de la mort de M. Carnot

AU PANTHÉON

Paris, 24 juin. — Le président de la République et les ministres sont allés ce matin au Panthéon, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de M. Carnot.

Les trois fils du regretté président, MM. le capitaine Sadi-Carnot, qui était en uniforme, Ernest Carnot, député de la Côte-d'Or, et François Carnot sont arrivés en landau à 8 heures, et se sont rendus immédiatement dans les caveaux, auprès de la sépulture de leur père.

M. Félix Faure est arrivé à neuf heures cinq minutes. Dans son landau se trouvaient MM. Méline, président du conseil, le général Tournier et le colonel Ménétrez. Les ministres suivaient dans des victorias.

Une foule de quatre à cinq cents personnes était massée sur les trottoirs, contre les grilles rigoureusement fermées. Les curieux ont respectueusement salué le président de la République.

Le président de la République, les ministres et MM. Carnot sont descendus seuls dans les caveaux où ils sont restés un quart d'heure. M. Félix Faure s'est incliné profondément devant le tombeau où *repose le président Carnot et avant* de se retirer il a prié MM. Carnot fils de présenter à leur mère ses respectueuses condoléances pour le douloureux souvenir que ce jour rappelle.

A neuf heures vingt-cinq, M. Félix Faure est parti de nouveau salué par la foule, et immédiatement suivi par les ministres et les fils de M. Carnot.

A dix heures un quart, trente élèves de l'Ecole polytechnique, sous la conduite du général André, commandant l'école, et de M. de Rochas administrateur. sont entrés au Panthéon par la façade voisine du lycée Henri IV, et ont déposé sur la tombe de M. Carnot une magnifique couronne de roses et de pensées.

Les caveaux du Panthéon ont été ouverts au public de onze heures jusqu'à cinq heures.

A partir d'une heure l'affluence des visiteurs a été considérable. On faisait queue le long des trottoirs sur la place du Panthéon.

Les visiteurs entraient par groupes d'une centaine.

TROUBLES CLÉRICAUX

à Reims

Rebellion contre la police

Reims, 24 juin. — L'audace des cléricaux devient vraiment scandaleuse : ils ont occasionné aujourd'hui dans notre ville des troubles graves qui ont mis en émoi toute la population, Voici les faits :

Reims, 24 juin.—Ce matin est arrivé, à Reims, le grand pélerinage des hommes du diocèse de Paris. Les cardinaux Richard et Langénieux devaient présider la cérémonie religieuse.

A l'arrivée du train, un agent de la sûreté a poliment prévenu M. l'abbé Garnier, qui semblait diriger le cortège, que les manifestations sont interdites à Reims sur la voie publique. L'abbé Garnier n'a tenu aucun compte de cet avertissement. Le cortège s'est formé et diverses bannières ont été arborées.

Coups au commissaire central

Au milieu de la rue Thiers, le commissaire central, revêtu de son écharpe s'est avancé vers la tête des manifestants et leur a dit en se découvrant : « Messieurs, il y a ici un arrêté municipal qui *interdit les manifestations* religieuses dans la rue.

Je vous engage à plier vos bannières et à vous rendre tranquillement à la cathédrale.

Le commissaire a été aussitôt entouré, bousculé et frappé, de même qu'un brigadier de police.

Les agents ont dû arracher les bannières que les pèlerins refusaient de plier.

Les arrestations

Neuf arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celles de quatre prêtres; deux ont été maintenues, celles de M, Laury, garde particulier, et Creïxlor, bedeau de Saint-Denis-la-Chapelle.

— Les pèlerins criaient : Vive Jésus ! A bas les francs-maçons ! Vive la liberté !

Le parquet a décidé de faire passer immédiatement devant le tribunal correctionnel les deux personnes dont l'arrestation a été maintenue.

Les condamnations

Reims, 24 juin. — A l'audience du tribunal correctionnel, M. Laury est condamné à huit jours de prison et 50 francs d'amende et Creixler à six jours de prison et 25 francs d'amende.

Tous deux bénéficient de la loi Bérenger pour la prison.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Les troubles de Crète

Athènes, 24 juin. — Une dépêche de la Canée annonce que le nouveau gouverneur de Crète, Abdulhal-Pacha, a publié une proclamation convoquant l'Assemblée crétoise pour lundi prochain, sans soumission préalable, et aux conditions stipulées dans l'*iradé* précédent.

Des milliers de Crétois sont réfugiés dans la propriété qu'un sujet anglais possède au village de Ysikalaria.

Des bandes de musulmans armés parcourent la villa.

On affirme que si des troubles se produisent, l'équipage d'un cuirassé anglais sera débarqué pour protéger les réfugiés crétois et le propriétaire de la villa.

Les marins anglais, dans ce cas, occuperaient le village, jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli.

Le croiseur *Cosmao* est arrivé hier.

L'Escadre française en Espagne

Le départ de La Corogne

La Corogne, 24 juin. — Hier, dès les premières heures du jour, une foule immense se pressait sur le port pour assister au départ de l'escadre. De nombreuses embarcations traversaient la rade, allant près des navires français qui se disposaient à lever l'ancre. Les cris de : Vive la France ! répondent aux cris de : Vive l'Espagne ! Le maire de La Corogne fait ses adieux à l'amiral de Prémesnil qui lui remet une lettre.

A une heure, l'escadre a levé l'ancre, le *Hoche* marchant en tête, au milieu d'acclamations enthousiastes.

Dans la lettre qu'il a remise au maire, l'amiral exprime les sentiments d'affection et de reconnaissance de toute l'escadre pour la ville de la Corogne : « Le souvenir des jours passés parmi vous, dit-il, ne s'effacera jamais de notre mémoire. Nos cœurs penseront constamment à *nos amis de la Corogne, avec qui nous sommes* unis dans un sentiment de cordiale affection. »

AU FERROL

Le Ferrol, 24 juin. — Toutes les maisons et édifices publics sont pavoisés aux couleurs françaises et espagnoles. Une foule énorme s'est portée sur les quais pour assister à l'arrivée de l'escadre française. La musique de l'infanterie de marine, suivie d'un bataillon, se rendant sur le port pour rendre les honneurs aux marins français, a soulevé un enthousiasme indescriptible.

Des centaines d'embarcations sillonnent la rade, le temps est superbe, le coup d'œil est magnifique.

A dix heures, le canon annonce que l'escadre est en vue. Le *Hoche* s'avance majestueusement. Les embarcations se portent à sa rencontre, des cris de: « Vive la France ! » s'élèvent de terre pendant que les marins français répondent par ceux de « Vive l'Espagne ! » Les hourrahs succèdent *aux hourrahs, se mêlant au bruit des bombes* et des pétards. Le spectacle est grandiose et émouvant.

Pendant une heure et demie, des salves sont échangées. Le comité des têtes a offert de magnifiques bouquets.

Lorsque l'amiral de Prémesnil a débarqué, la foule lui a fait une ovation indescriptible. Les cris de : vive la France ! étaient poussés avec enthousiasme par des milliers de poitrines.

La rue Royale était envahie par une foule immense. Du haut des balcons, on jetait des fleurs et on lâchait des colombes ; la foule se pressait pour serrer la main de l'amiral et de ses officiers, pendant qu'une musique militaire jouait la *Marseillaise*. L'amiral de Prémesnil, très ému, répondait par des saluts et en criant : Vive l'Espagne ! Dans la foule, aux cris de : Vive la France ! se mêlaient ceux de : Vive l'alliance franco-espagnole ! [illegible] quartier général, la foule le réclama ; il parut au balcon, et une nouvelle et longue ovation lui fut faite. On évalue à plus de quarante mille le nombre des personnes présentes. Des musiques parcourent les rues en jouant la *Marseillaise*.

On prépare pour ce soir de brillantes illuminations.

Une élection législative en Alsace

Strasbourg, 24 juin. — La campagne électorale promet d'être très vive dans la circonscrip*tion de Schlestadt dont les électeurs sont* convoqués pour choisir un député au Reichstag, en remplacement de M. Poehlmann, directeur du cercle, dont l'élection a été invalidée.

M. Spiess, l'ancien maire de Schlestadt. qui a eu déjà maille à partir avec M, Poehlmann, a accepté la candidature.

M. Spiess a fait apposer une affiche dans laquelle il déclare que s'il est élu, il fera partie du groupe alsacien au Reichstag.

Les Espagnols à Cuba

Paris, 24 juin. — Une dépêche particulière de Madrid dit que la bande de Maceo a été décimée et que les troupes espagnoles ont pris aux insurgés trois camps retranchés.

Dernière Heure

LA FÊTE DE HOCHE

à Versailles

Versailles, 24 juin. — Ce soir, à 8 heures, a eu lieu dans les salons de l'hôtel des Réservoirs, le banquet donné par la municipalité à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du général Hoche, qui, on le sait, est un enfant de Versailles.

Cent-quarante personnes environ assistaient à ce banquet.

M. Edouard Lefebvre, maire de Versailles, présidait, ayant à sa droite M. Barthou, ministre de l'intérieur ; le général de Beaulieu, commandant la subdivision de Versailles, et à sa gauche, MM. Maret, sénateur, le préfet de Seine-et-Oise, et Marcel Habert, député.

Tous les députés, sénateurs et conseillers généraux du département sont présents, ainsi que les maires des principales communes de Seine-et-Oise et le conseil municipal de Versailles.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. Edouard Lefebvre qui a porté la santé du président de la République, par M. Rameau, député, qui a bu à l'armée et par M. Godin, sénateur, qui a bu à la ville de Versailles et au département de Seine-et-Oise.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, a pris ensuite la parole.

En réponse au maire de Versailles qui avait porté la santé de M. le Président de la République, M. Barthou a dit qu'il transmettrait à M. M. Félix Faure les vœux dont M. le maire a affirmé l'expression respectueuse.

« Les applaudissements, a-t-il ajouté, qui ont *accueilli les paroles de M. Lefebvre*, démontrent que vous avez tous compris, que M. le président de la République représente la France, qu'il est par sa fonction naturelle et par son mandat, au-dessus des querelles des partis ».

Le gouvernement a eu le désir d'y voir un hommage qu'il oppose en témoignage aux attaques dont il est l'objet tous les jours, et qui nous a permis de nous abriter derrière la grande mémoire de Hoche, pour protester devant vous et en votre nom, contre les soupçons immérités et les calomnies inqualifiables de ceux qui prétendent que nous ne servons pas la République.